

LABEL ENTREPRISE PARTENAIRE



LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE RECONNAISSENT L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ

SAS MARTIGNIAT

POUR LA QUALITÉ DE TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE, DES SAVOIR-ÊTRE ET DE SON MÉTIER AUPRÈS
DES JEUNES.

LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE CERTIFIENT QUE LA CHARTE DE PARTENARIAT
EST SATISFAITE PAR L'ENTREPRISE QUI :

- ✓ Accueille régulièrement des jeunes en alternance et leur offre les conditions favorables à leur développement professionnel et humain ;
- ✓ Assure à chaque jeune un accompagnement quotidien par l'expérience d'un tuteur ou maître d'apprentissage aux compétences avérées ;
- ✓ Rémunère les jeunes embauchés selon une grille de salaire qui favorise l'apprentissage de l'autonomie financière ;
- ✓ Accompagne les jeunes, dans la mesure du possible, jusqu'au terme de leur formation ;
- ✓ Investit tout ou partie de sa taxe d'apprentissage dans la formation avec les Compagnons du Devoir ;
- ✓ Contribue à l'obtention de la qualification ou du diplôme visé par le jeune en formation ;
- ✓ Sécurise le parcours professionnel des jeunes en alternance avec la mobilité professionnelle sur le Tour de France des Compagnons du Devoir.

SAS MARTIGNIAT et Les Compagnons du Devoir
s'engagent mutuellement pour favoriser la formation et l'emploi des jeunes

SAS MARTIGNIAT
Date et signature

le 23 04 16

Les Compagnons du Devoir
Date et signature

23 Janvier 2016



LES
COMPAGNONS
DU
DEVOIR
et du Tour de France

La signature de cette charte, pour une durée de 5 ans, entraîne la pleine acceptation de ses conditions d'attribution.